



agenda ...

Pour mémoire

4 avril :

Formation continue des médecins chargés du contrôle médical des conducteurs (Paris)

18 avril :

Formation continue au module "référentiel pour une éducation à la mobilité citoyenne" (REMC) à la DDTM 80

Du 18 au 20 avril :

Formation continue au "contrôle des centres de sensibilisation à la sécurité routière" des agents Inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière (IPCSR)

21 avril :

Formation INFOCENTRE (DDTM 56)

Du 26 au 28 avril :

Formation de formateurs "prévention du risque routier", niveau I

27 et 28 avril :

Formation continue des animateurs de stages de sensibilisation à la sécurité routière "deuxième génération" autour de la thématique "améliorer les pratiques d'animation" (Aix-en-Provence)

À venir

10 et 13 mai :

Formation continue des médecins chargés du contrôle médical des conducteurs (Toulouse et Tours)

20 mai :

Formation continue des experts automobiles VE (Evry)

25 et 26 mai :

Formation continue des animateurs de stages de sensibilisation à la sécurité routière "deuxième génération" autour de la thématique "améliorer les pratiques d'animation" (Nevers)

actualités ...

LA SOMME FORME SES AGENTS

A la demande de la cellule "éducation routière", l'INSERR a organisé un stage de formation continue à destination des inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière.



Cette session de formation au Référentiel pour une éducation à la mobilité citoyenne (REMC) a été organisée le 18 avril 2016. 11 agents y ont participé.

L'INSERR a formé 150 agents au REMC depuis 2015.

PRÉPARATION À DISTANCE À L'ÉPREUVE ÉCRITE DE L'EXAMEN PROFESSIONNEL D'ACCÈS AU GRADE DE DÉLÉGUÉ PRINCIPAL DE 2^{ÈME} CLASSE

L'INSERR est chargé d'organiser, pour le compte du ministère de l'intérieur, une préparation à l'épreuve écrite du concours professionnel d'accès au grade de délégué principal au permis de conduire et à la sécurité routière de 2^{ème} classe au titre de l'année 2017.

Outre l'accès à une base d'information, la méthodologie liée à la rédaction administrative, trois devoirs d'entraînement seront proposés aux candidats.

Quatorze agents sont inscrits à cette préparation.

UNE QUATRIÈME SESSION DE QUALIFICATION GROUPE LOURD

Une session de formation s'est tenue du 4 au 15 avril 2016 à l'INSERR à destination de huit agents inspecteurs et délégués au permis de conduire et à la sécurité routière.

Au total, 32 agents auront été formés aux qualifications aux examens du groupe lourd du permis de conduire. Ils ont rejoint leur département d'affectation avec une phase de tutorat en perspective. Ils seront évalués, dans les prochaines semaines, afin d'être accrédités pour évaluer les candidats à ces permis.

LES DÉLÉGUÉS AU PERMIS DE CONDUIRE ET À LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE, PROMOTION 2015, TERMINENT LEUR CYCLE DE FORMATION INITIALE



Entrés à l'INSERR en août 2015, ils ont rejoint leur département d'affectation en mars dernier.

Après une longue période d'immersion en situation réelle de prise de poste, ils devront assurer la soutenance d'un projet managérial devant un jury en juin prochain, épreuve qui parachève la formation de ces agents.

FORMATION CONTINUE "VÉHICULES ENDOMMAGÉS" (VE) DES EXPERTS AUTOMOBILES CYCLE 2016 : le planning est en ligne !



Dans le cadre de leur activité professionnelle, les experts automobiles sont soumis, conformément à l'arrêté du 26 juillet 2011 (JO du 31 juillet 2011), à une obligation annuelle de formation continue relative au contrôle des véhicules endommagés (VE).

Le calendrier des sessions 2016 (qualification VE 2017) et le programme de formation sont disponibles sur le site de l'INSERR : www.expertauto.inserr.org

Les experts peuvent s'inscrire auprès d'Evelyne THALAMY (evelyne.thalamy@inserr.fr), en précisant le lieu où ils souhaitent suivre la formation.

ECHOS

Directeur de la publication :
Christophe BERNARD

Assistante Communication :
Nathalie VIDOT

Conception : HB Création

INSERR

122 Rue des Montapins
CS 20015 - 58028 NEVERS Cedex
Tél : 03.86.59.90.59
Fax : 03.86.59.53.82
www.inserr.fr

Rappel réglementaire

L'arrêté du 26 juin 2012 fixe les conditions d'exploitation des établissements chargés d'organiser les stages de sensibilisation à la sécurité routière.

Une circulaire du ministère de l'intérieur en date du 25 mars 2016 vient préciser et renforcer les contrôles avec, à terme, l'objectif de visiter tous les centres agréés de stages de sensibilisation à la sécurité routière.

Les agents délégués et inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière sont chargés du contrôle des stages de sensibilisation à la sécurité routière.

Quatre sessions prévues en 2016

Plusieurs sessions seront organisées par l'INSERR à la demande de la Délégation à la sécurité et à la circulation routières (DSCR).

Les candidatures des agents volontaires sont examinées et sélectionnées par le maître d'ouvrage.

Les agents retenus seront convoqués selon les dates définies conjointement entre la DSCR et l'INSERR.

Formation continue de la filière éducation routière : le contrôle des centres agréés de stages de sensibilisation à la sécurité routière



L'INSERR est chargé de la maîtrise d'œuvre de la formation continue de la filière éducation routière pour le compte de la Délégation à la sécurité et à la circulation routières (DSCR).



Créé en 1989 par le législateur, le dispositif "permis à points" a connu une forte croissance depuis 2002. Les centres agréés pour l'organisation de stages de sensibilisation à la sécurité routière sont soumis à une réglementation précise qui fixe notamment leurs conditions d'agrément.

Il appartient à l'État d'opérer les contrôles de ces centres permettant ainsi de vérifier leur conformité à la réglementation.

Une nouvelle forme de contrôle dit de "contrôle court" est initiée, en complément des contrôles traditionnels, dans le but de faire cesser certains dysfonctionnements constatés. Il convient de former les agents à cette nouvelle mission.

Objectif général

Chaque agent formé doit savoir :

- réaliser des contrôles ;
- s'assurer du respect des obligations administratives des centres ;
- renseigner la grille de contrôle.

Contenus pédagogiques

- Connaître le fonctionnement réglementaire des stages de sensibilisation à la sécurité

routière et le rôle des différents acteurs ;

- Connaître leur déroulement, leur contenu, les méthodes et outils utilisés ;
- Comprendre le cadre pédagogique des stages "1^{ère} génération" et "2^{ème} génération" ;
- Savoir observer et effectuer un relevé factuel des éléments nécessaires à la complétude de la grille d'audit ;

- Savoir structurer et commenter le résultat du contrôle ;

- Connaître les principales dérives ou dysfonctionnements pour mieux les détecter.

Pré-requis

Chaque stagiaire a suivi, préalablement à la formation, une phase d'observation d'un stage de sensibilisation à la sécurité routière en situation réelle (deux jours).

Un premier groupe de 20 inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière a été formé du 18 au 20 avril dernier. Le taux global de satisfaction pour cette première session s'élève à 73%.

Les agents formés se sentent globalement armés pour effectuer leurs premiers contrôles.